

Séez, le 24 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers le « 0 emballage » en Haute Tarentaise : conseils pratiques

Depuis l'interdiction progressive des sacs plastiques, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise propose aux commerçants et aux consommateurs de basculer progressivement dans l'ère du « 0 emballage ». Comment ? Grâce au développement de l'achat en « vrac », et à l'utilisation de sacs réutilisables.

L'ère des sacs plastique jetables est révolue



LA FIN DES SACS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Le décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matière plastique à usage unique a été publié au Journal officiel le 31 mars 2016.
Explications.

POURQUOI ?

- 5 milliards de sacs en plastique à usage unique sont distribués en caisse chaque année en France.
- 12 milliards sont consommés pour d'autres usages en dehors des caisses.
- 80% sont importés, majoritairement d'Asie. Ces sacs ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- 75% des déchets en mer sont en plastique (en majorité des sacs)*.
- 86% des espèces de tortues marines sont impactées*. Elles ingèrent les sacs qu'elles confondent avec des méduses.
- 94% des estomacs d'oiseaux de mer du Nord contiennent du plastique*.

*Source : Commission européenne

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les commerces et grandes surfaces sont tenus de ne plus mettre à disposition de sacs plastiques en caisse, mais également au rayon fruits et légumes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette mesure, issue de la Loi Transition Énergétique, entend réduire les impacts environnementaux de la production et de la distribution de ces sacs, mais aussi les pollutions dont ils sont responsables.

Les commerçants sont donc désormais tenus de proposer des sacs recyclables ou biodégradables au consommateur. Mieux encore ! Ils peuvent inciter leur clientèle à passer de l'ère de l'emballage jetable à l'emballage durable !

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise le propose à travers la mise en place du projet « 0 emballage ».

Des commerçants qui s'engagent en Haute Tarentaise

Afin de faciliter la mise en pratique de cette démarche 0 déchet, les animatrices tri et réduction des déchets de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise proposent aux commerçants qui souhaitent s'impliquer et sensibiliser leurs clients, d'afficher clairement cet engagement dans leur magasin grâce aux panneaux ci-dessous :



Les alternatives aux emballages jetables

- **Acheter en vrac** : de plus en plus d'enseignes proposent des produits dits « en vrac » (pâtes, céréales, farine, lessive...) qui permettent au consommateur de s'affranchir des emballages en plastique. Pour les remplacer, des sacs en papier sont généralement disposés à proximité. N'hésitez pas à réutiliser ces emballages pour prolonger leur durée de vie. Certaines enseignes proposent également des cosmétiques ou des produits ménagers liquides en vrac vendus dans des flacons réutilisables.

- **Utiliser des sacs en tissus, en toile, des cabas ou un panier** : vous pouvez également rendre systématique l'usage du sac réutilisable pour faire vos courses. Certains commerces en proposent à la vente, mais si vous avez l'âme bricoleuse vous pouvez confectionner vos propres sacs réutilisables en tissus.

- **Amener ses propres contenants (bocal, boîte hermétique)** : pour les produits alimentaires, vous pouvez décider d'utiliser vos propres contenants, auparavant nettoyés. Il vous suffit de noter le poids à vide dessus et de demander au commerçant de le soustraire au moment de la pesée, ou s'il préfère, le peser à vide avant de vous servir.

- **Le fait-maison, la meilleure alternative 0 déchet** : enfin, le meilleur moyen pour éviter le suremballage, c'est de fabriquer un maximum de choses soi-même ! Sachez qu'il existe de nombreuses recettes simples et rapides pour cuisiner, fabriquer ses cosmétiques, ses produits ménagers ou fabriquer divers objets. Internet est une mine d'or sur le sujet.

Pour plus d'informations sur le tri et la réduction des déchets ou pour des idées de recettes 0 déchet, contactez les animatrices de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise : 07 84 32 40 41 ou tri-reduction@hautetarentaise.fr.